



Compte rendu de la Réunion De la Commission Sportive Départementale Du 21/01/19

PRÉSENTS : Benoît GANDREUIL, Patrick CHEVALIER, Patrice GUILLOTEAU, Vincent LORIOU, David LORIOU, Stéphane LEROY

EXCUSES :

1 E JOURNEE – PHASE 2 DU SAMEDI 19 JANVIER 2019

EN D3-B : L'équipe de NUEIL 4 a déclaré son forfait pour cette rencontre.

De ce fait, L'équipe NUEIL 4 est déclarée battue par forfait simple 0-14, marque 0 point rencontre.

En application de l'Article 17 Ter (additif Comité) du règlement du championnat de France départemental par équipes, la pénalité financière pour forfait simple est égale à la caution.

Puis en application de l'article II -709.2 alinéa b, confiscation de la caution et règlement au comité de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

1 E JOURNEE – PHASE 2 DU DIMANCHE 20 JANVIER 2019

RAS

Les équipes exemptent doivent impérativement renseigner leur composition d'équipes sous SPID. Un courrier sera adressé aux clubs ne respectant pas cette consigne.

- Parthenay 10 en D5C
- Mauleon 2 en D2A

BENOIT GANDREUIL

Président de la CSD